

## UN ACHARNEMENT AVEUGLE ET COUPABLE

La ministre Valérie Pécresse se refuse encore à prendre en compte l'exceptionnelle mobilisation universitaire et dans le monde de la recherche contre les textes, les dispositions budgétaires, avec lesquels elle entend remodeler, contre leurs personnels et contre les étudiants, l'enseignement supérieur et la recherche.

Refusant de retirer les textes contestés et d'ouvrir de sérieuses négociations avec les organisations représentatives, comme au sein des instances de l'enseignement supérieur et de la recherche que nos luttes et l'histoire ont façonnées pour ces débats, Valérie Pécresse s'adresse aujourd'hui à chaque enseignant-chercheur. La répétition des motifs, déjà de multiples fois avancés, ne convainc pas plus qu'avant puisque les mesures : le désengagement budgétaire, l'avalanche de textes imposés contre les personnels, ne font l'objet d'aucune remise en cause.

La formulation de la lettre plus réfléchie que l'article de Libération témoigne de l'embarras certain de la ministre qui est amenée à mentionner que l'immense majorité des enseignants-chercheurs, qui réalise les missions pour lesquelles ils ont été recrutés, ne doit pas voir son service d'enseignement alourdi.

Néanmoins, à première lecture rapide, la lettre de la ministre comme le décret modifié ne changent pas la logique d'un texte dont le SNESUP combat les principes : la toute puissance des présidents d'université dans une gestion locale des carrières, la dévalorisation du rôle du CNU, et le mépris des enjeux, des cohérences disciplinaires et des libertés scientifiques.

Quant au dispositif de "charte" censée conduire à une régulation nationale des équivalences de tâches, il utilise un mot ces temps ci très à la mode au ministère puisqu'il a été évoqué aussi pour une charte des IUT. Pour le SNESUP, la dimension de régulation nationale est essentielle ; elle est liée aux statuts et aux textes réglementaires qui s'imposent à tous et partout. Le SNESUP récuse l'idée de charte qui, annexée au contrat d'établissement, fragilise encore plus les statuts dans une logique contrainte de court terme.

La lettre de la ministre appelle à amplifier les mobilisations auxquelles le SNESUP appelle les collègues. Plus que jamais, l'intensification de la grève à partir de lundi est indispensable. Le SNESUP appelle à sa réussite.

La ministre, désavouée par deux fois par les sections du CNU, par des dizaines de votes dans les instances universitaires, par plus de 20.000 collègues en grève et dans les manifestations du 29 janvier, s'entête. Son acharnement à ignorer les universitaires, leurs revendications, leurs organisations, sera sanctionné par la grève dès le lundi 2 février.

La ministre tente une ultime manœuvre en présentant sa démarche et son texte statutaire, peu modifié sur le fond, comme la condition d'une revalorisation des carrières. Il n'en est rien.

Le gouvernement doit retirer ce projet de décret comme ouvrir des négociations sur toutes les revendications syndicales portées par la coordination nationale. L'équivalence TP=TD, la prise en compte de toutes les activités des collègues, l'indispensable revalorisation des salaires et la refonte de la grille salariale, sont des questions qui, toutes, peuvent se traiter et vite, avec un tout autre décret.

Le SNESUP appelle au renforcement de l'action unie de toute la communauté universitaire et du monde de la recherche.

**2 février : faire de ce lundi un début massif et décisif**

**de la grève reconductible pour faire gagner les revendications unitaires des universitaires.**

**Déjà, un préavis couvre la semaine du 2 au 6 février. Partout des AG.**

**Le SNESUP, activement présent dans la coordination nationale du 2 février à Paris.**